

AFFAIRE n° 26

O B J E T : Réalisation de 4 courts de Tennis à CHAMP FLEURI

- approbation du programme établi
- autorisation de lancer l'appel d'offres

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le programme général des installations sportives pour l'année 1981, il était prévu la réalisation de 4 courts de tennis dans le Complexe Sportif de CHAMP FLEURI.

Ce projet confié au Bureau d'Etude Communal est actuellement terminé, estimé à 1 000 000 Francs il pourra être financé en totalité par un emprunt de la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir

- approuver le programme établi
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Ces terrains vont se trouver entre l'actuel gymnase et le terrain de football de Champ Fleuri.

M. Gilbert GERARD - Lorsqu'on avait discuté de cela, il me semble qu'on avait dit que la solution "Greenset" était onéreuse et particulièrement sensible. On avait demandé si éventuellement on ne pouvait pas revoir cette affaire, avec des solutions moins coûteuses.

LE MAIRE - Il y a deux projets : un premier pour les débutants, qui va se faire en asphalte au Stade de l'Est ; c'est à ce sujet qu'on avait parlé de solution moins onéreuse. Un deuxième, celui en cause, s'adresse aux joueurs plus qualifiés. Le "Greenset" donne un terrain de très bonne qualité, qui ne demande presque pas d'entretien, mais il est cher. Il est prévu une plate-forme d'entrée, comme au Barachois.

Mis aux voix, le rapport EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 2 Juin 1982